

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CHASSE AU TRÉSOR

Organisation et responsabilités

Article 1 : Acceptation du règlement

La participation à la chasse au trésor organisée par [Nom de l'organisateur] implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Ce document doit être lu, approuvé et accepté lors de l'inscription.

Article 2 : Responsabilités de l'organisateur

Engagements de l'organisateur :

L'organisateur s'engage à :

Assurer le bon déroulement de l'événement, notamment par la communication claire des indices, la mise en place des supports techniques nécessaires et un accompagnement approprié des participants.

Organiser et gérer les étapes du parcours de manière à garantir une expérience de jeu fluide et agréable, dans le respect des consignes de sécurité établies.

Limites de responsabilité :

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, directement ou indirectement, des conséquences suivantes :

Accidents ou blessures :

Les participants sont seuls responsables de leur sécurité et doivent veiller à adopter des comportements prudents tout au long de l'événement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents, de blessures ou de dommages corporels survenus pendant la chasse au trésor, qu'ils soient le fait du participant ou d'un tiers.

Dommmages matériels et pertes :

Les participants sont responsables de leurs biens personnels.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol, dégradation ou destruction des biens des participants, quelle qu'en soit la cause.

Infractions et comportements illégaux :

Les participants doivent respecter les lois en vigueur, les règlements locaux, ainsi que les consignes fournies par l'organisateur. Toute infraction, notamment en matière de respect de l'environnement, du patrimoine ou de la sécurité publique, relève de la seule responsabilité du participant concerné.

L'utilisation de véhicules motorisés dans des zones interdites, la dégradation des espaces naturels ou patrimoniaux, ou tout autre comportement illicite entraînera l'exclusion immédiate du jeu, sans remboursement, et pourra faire l'objet d'un signalement aux autorités compétentes.

Conditions imprévues :

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des retards, annulations, interruptions ou modifications du programme causés par des circonstances indépendantes de sa volonté, notamment (mais sans s'y limiter) :

Intempéries ou phénomènes naturels.

Restrictions légales, administratives ou sanitaires.

Événements imprévus de force majeure (panne, grève, etc.).

Respect de l'environnement :

Les participants sont seuls responsables de leur impact écologique. Tout manquement aux consignes de respect de la nature, des lois environnementales ou des zones protégées est de leur entière responsabilité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de poursuites ou sanctions résultant du non-respect des règles environnementales ou légales par un participant.

Article 3 : Responsabilités des participants

Engagements généraux :

En participant à l'événement, chaque participant accepte de :

Assumer l'entière responsabilité de son comportement, ainsi que celui des membres de son équipe, le cas échéant.

Respecter les consignes de sécurité, les indications fournies par l'organisateur, ainsi que les limitations spécifiques du parcours.

Préparation personnelle :

Les participants sont seuls responsables de leur préparation et doivent :

S'équiper de manière adaptée à évoluer en pleine nature, notamment en prévoyant des vêtements appropriés, des chaussures robustes, de l'eau potable, des collations, et une trousse de premiers secours en cas de besoin.

Prendre en compte les conditions météorologiques et les spécificités du terrain pour minimiser les risques.

Respect des lieux :

Les participants s'engagent à :

- *Préserver l'environnement naturel et patrimonial traversé :*
- Ne laisser aucun déchet sur le parcours.
- S'abstenir de perturber la faune et de dégrader la flore ou les infrastructures locales.
- Respecter strictement les zones protégées et les interdictions éventuelles (accès, véhicules motorisés, etc.).

Adopter un comportement responsable :

- Toute dégradation, volontaire ou par négligence, des espaces naturels, des sites patrimoniaux ou des biens tiers entraînera une exclusion immédiate et définitive de l'événement, sans remboursement.
- Les participants pourront être tenus personnellement responsables de tout dommage ou sanction résultant de leur comportement.

Sécurité :

Chaque participant est responsable de :

- Évaluer les risques associés à sa participation, y compris les risques naturels inhérents au terrain (glissades, obstacles, etc.).
- Veiller à sa propre sécurité et celle de son équipe, notamment en évitant tout comportement imprudent ou dangereux.
- Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les accidents, en tenant compte de la présence d'autres participants, dont des familles avec enfants.

Sanctions en cas de manquement :

Tout manquement grave aux engagements ci-dessus, y compris mais sans s'y limiter :

- Une atteinte à l'environnement ou au patrimoine,
- Un comportement irresponsable ou dangereux,
- Une violation des lois ou règlements locaux,

entraînera une exclusion immédiate et sans appel de l'événement, sans possibilité de remboursement. L'organisateur se réserve le droit de signaler tout comportement illicite ou dangereux aux autorités compétentes.

Article 4 : Inscription

L'inscription est obligatoire et s'effectue au tarif de 5 € (+ 92 centimes de frais CB). Elle donne accès au premier indice envoyé par email à 9h le jour de l'événement.

Les participants déclarent être physiquement aptes à participer. Aucune responsabilité ne pourra être imputée à l'organisateur en cas de problème médical.

La date de l'événement sera communiquée lorsque le nombre de participants minimum sera atteint, avec un préavis de trois semaines. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'indisponibilité.

Article 5 : Confidentialité et promotion

Les données personnelles recueillies pour l'inscription ne seront utilisées qu'à des fins liées à l'événement.

Les participants acceptent que des images ou vidéos prises durant l'événement puissent être utilisées à des fins promotionnelles, sauf opposition écrite préalable.

Article 6 : Règles de la chasse au trésor

Le jour J, chaque participant recevra un indice initial à 9h par email..

À chaque étape, un QR code doit être scanné pour obtenir l'indice suivant.

L'objectif est de résoudre les énigmes et d'atteindre le trésor. Le mot de passe final doit être envoyé à l'adresse email indiquée par le dernier QR code pour confirmer la victoire.

Le trésor sera remis uniquement au participant inscrit ayant envoyé le mot de passe.

Article 7 : Matériel recommandé

Pour participer dans les meilleures conditions, prévoyez :

- Un smartphone ou appareil capable de scanner des QR codes.
- Une batterie pleine ou une batterie externe.
- Une lampe torche.
- Des vêtements adaptés à la nature (grimper, ramper).
- Eau, encas et une trousse de secours.

Article 8 : Respect de l'environnement

La préservation de l'environnement est au cœur de nos préoccupations pour le bon déroulement de la chasse au trésor "Le Trésor de l'Alchimiste" .

Nous sommes conscients de l'impact écologique que peut représenter l'utilisation de véhicules pour se rendre d'un point A à un point B dans le cadre du jeu. Nous encourageons donc vivement les participants à mutualiser les trajets lorsque cela est possible ou à privilégier des moyens de déplacement à faible impact environnemental.

Nous insistons également sur le fait que tout abus supplémentaire ou comportement irrespectueux envers la nature, le patrimoine ou les animaux sera strictement intolérable . Cela inclut, mais n'est pas limité à :

- L'utilisation de véhicules motorisés dans les zones forestières est strictement interdite.
- La dégradation des sites patrimoniaux ou des espaces naturels.
- Tout comportement nuisible ou irresponsable.

Des familles, parfois avec de jeunes enfants , participent également à cette chasse au trésor. Il est impératif de garantir un cadre sécurisé et respectueux pour tous les participants. Tout comportement immature ou inapproprié sera immédiatement sanctionné par une exclusion définitive du jeu, sans possibilité de remboursement.

Nous comptons sur votre responsabilité individuelle et collective pour préserver l'environnement et permettre à tous de profiter de cette aventure unique dans les meilleures conditions possibles.

Article 9 : Trésor et sponsors

Le trésor comprend des objets précieux et uniques, offerts par des sponsors

Article 10 : Comportement et fair-play

Tout comportement malveillant ou irrespectueux entraînera une exclusion immédiate.

Les participants doivent faire preuve de fair-play et respecter l'esprit convivial de l'événement.

Des encadrants seront présents pour garantir la sécurité et l'équité entre participants.

Article 11 : Force majeure

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'événement en cas de force majeure (intempéries, restrictions administratives, etc.) sans obligation de remboursement.

Article 12 : Paiement et gestion des inscriptions

Le paiement de l'inscription au jeu via carte bancaire est géré par la plateforme linscription.com, utilisée par l'organisateur pour simplifier les démarches.

Toutes les inscriptions doivent être effectuées sur cette plateforme, y compris les demandes de remboursement qui sont gérées exclusivement par linscription.com.

Aucun remboursement ne sera accordé après la clôture des inscriptions.